

Académie scientifique de médecine préventive

Französisch

Textes informatifs tirés du carnet de contrôle de la santé pour les parents et l'enfant, version 2020

Pourquoi le carnet de contrôle « Gesundheit für Eltern und Kind » (Santé pour les parents et l'enfant) vous a-t-il été remis et que contient-il ?

Ce carnet de contrôle vous permet d'obtenir gratuitement les principales vaccinations pour votre enfant. Ayez impérativement sur vous ce carnet de contrôle lorsque vous vous rendez avec votre enfant chez un pédiatre ou chez un généraliste. Les coupons contenus dans ce carnet vous permettent d'obtenir gratuitement aussi bien les vaccins en pharmacie que la vaccination proprement dite chez le médecin. Votre enfant est ainsi protégé de manière sûre contre les principales maladies infectieuses.

Voici les traductions des principaux textes contenus dans le présent carnet de contrôle :

Contenu de la page 4 :

Voici comment utiliser le carnet de contrôle

Le présent carnet de contrôle Santé est précieux pour vous et votre enfant. Il contient des coupons représentant une valeur totale de 900 euros pour les actions de vaccination gratuites de l'État, de la fédération et des caisses d'assurance maladie pour votre enfant. Pour pouvoir bénéficier de ces actions, vous devez inscrire votre enfant aux actions de vaccination gratuites et à la base de données de vaccination styrienne.

À cette fin, remplissez complètement et de manière bien lisible la fiche de données (à droite) et signez-la dans la case en bas à droite. Le médecin ou le personnel de l'hôpital détache ensuite cette fiche. Seul le calque reste dans le carnet. C'est uniquement lorsque cela a été effectué que votre enfant est inscrit et que le carnet devient valable. Lorsque vous allez chercher votre vaccin, le coupon « Rezept » (ordonnance) est alors directement détaché du carnet par le pharmacien. Au moment de la vaccination dans le cabinet médical, les coupons « Impfgutschein » (Coupon de vaccination) et « Impfbestätigung » (Confirmation de vaccination) sont détachés du carnet. Il est ainsi garanti que vous n'avez rien à payer pour ces vaccinations, ni à la pharmacie, ni au cabinet médical. Le coupon « Impfmeldung » (Inscription pour la vaccination) reste dans le carnet afin que vous sachiez quels vaccins votre enfant a reçus, à quelle date et par qui il a été vacciné. Si vous n'avez pas votre carnet de contrôle à la pharmacie, le vaccin vous sera uniquement délivré sur présentation d'une ordonnance privée et à vos propres frais. Il vous faudra également payer la vaccination au cabinet médical si vous avez oublié votre carnet. Le médecin et la pharmacie vous restitueront cependant l'argent sur présentation du carnet de contrôle. Les coupons sont valables chez les pédiatres et les médecins généralistes ainsi que dans toutes les administrations de district de la Styrie, au Centre national de vaccinations et à l'Office de la santé du magistrat de la ville de Graz.

Attention : Les coupons retirés du carnet (donc déjà détachés) ne sont pas valables et donc sans valeur !

Pour la vaccination, n'oubliez pas d'avoir sur vous le carnet de vaccination !

Contenu de la page 6 :

Confirmation et prise de connaissance pour les tuteurs légaux

Action de vaccination gratuite et base de données de vaccination :

Je confirme avoir inscrit mon enfant à la base de données de vaccination et aux actions de vaccination gratuites du Land de la Styrie. Je bénéficie ainsi de l'accès automatique aux actions de vaccination gratuites du Land de la Styrie. Les vaccins et les vaccinations chez le médecin sont donc gratuits. Les vaccins administrés dans le cadre des actions de vaccination gratuites du Land sont adaptés année après année aux recommandations respectivement en vigueur dans le planning de vaccination autrichien. Je prends connaissance et accepte que les données personnelles et relatives aux vaccins nécessaires pour le suivi et la facturation des actions de vaccination gratuites soient traitées et enregistrées par voie électronique dans la base de données de vaccination du Land de la Styrie. Si je ne suis pas d'accord avec le traitement électronique, mon enfant ou moi-même ne pourra alors pas prendre part aux actions de vaccination gratuites. Mes données déposées dans la base de données de vaccination sont exclusivement utilisées pour l'action de vaccination gratuite et le service d'information parents-enfant (voir ci-après). J'accepte que les médecins et les hôpitaux autorisés dans le réseau de vaccination styrien consultent en ligne ou obtiennent des renseignements par téléphone sur les vaccinations de mon enfant inscrites dans la base des données de vaccination. Sur demande par écrit, je peux obtenir des informations sur les données me concernant moi-même et mon enfant enregistrées dans la base de données de vaccination styrienne. Je peux annuler à tout moment par écrit mon inscription ou celle de mon enfant aux actions de vaccination gratuites et à la base de données de vaccination. Des informations complètes sur la protection des données dans la base de données de vaccination du Land de la Styrie peuvent être lues à l'adresse www.vorsorgemedizin.st. Je confirme avoir reçu le carnet de contrôle « Gesundheit für Eltern und Kind 2020 » (Santé pour les parents et l'enfant 2020) avec les coupons de vaccination pour l'action de vaccination gratuite, que mes indications ci-avant sont complètes et correctes et que le carnet de contrôle de vaccination pour l'enfant indiqué ci-avant ne m'a pas déjà été remis. J'ai pris connaissance, qu'en cas de perte du carnet par exemple, je

n'ai pas droit à un autre carnet et qu'il me faudra rembourser au Land de la Styrie les coûts liés à l'obtention d'un deuxième carnet. Les vaccins et les vaccinations devront alors être payés par moi-même.

Service d'information parents-enfant : Les données enregistrées dans la base de données de vaccination du Land de la Styrie sont également utilisées pour le service d'information parents-enfant : Je reçois ainsi régulièrement par écrit et gratuitement des informations sur les dates de vaccinations et du carnet mère-enfant respectivement recommandées ainsi que sur la prévention de la santé pour les enfants. Je prends connaissance et accepte d'être régulièrement et gratuitement informée par écrit sur mes dates de vaccinations et du carnet mère-enfant ainsi que sur la prévention de la santé. Je peux annuler par écrit à tout moment mon inscription au Service d'information parents-enfant ; l'accès à l'action de vaccination gratuite n'est pas concerné. J'accepte que mon médecin ainsi que l'hôpital me désenregistrent moi-même ou mon enfant du Service d'information si des raisons personnelles ou médicales l'exigent et qu'ils communiquent des modifications de données importantes pour le programme de vaccination ou le carnet mère-enfant au Service d'informations parents-enfant et de vaccination.

Important : Les coupons sont uniquement valables lorsqu'ils sont directement détachés chez le médecin ou à la pharmacie. Pour le transport de la pharmacie au cabinet médical, le vaccin doit être gardé au frais mais ne doit pas geler !

Rappel pour les médecins : Toutes les indications doivent être complètes et lisibles. La signature de la personne en charge de l'enfant (la mère en général) ainsi que le cachet du cabinet médical et la signature du médecin doivent absolument figurer au recto afin que les coupons de vaccination puissent être remis et facturés. Veuillez détacher l'original de la fiche de données du carnet et l'envoyer immédiatement à la Wiss. Akademie für Vorsorgemedizin, Radetzkystrasse 9/1, 8010 Graz. En cas de questions, veuillez nous appeler : Tél. 0316/829727, Fax 0316/831411, E-mail : akademie@vorsorgemedizin.st

Contenu de la page 9 :

Seules les vaccinations protègent : à temps !

De nombreuses maladies contagieuses (infections) à évolution grave et leurs causes ne peuvent pas être traitées ; seuls les signes ou les symptômes de la maladie peuvent être soulagés. Ceci s'applique aussi bien à la « médecine conventionnelle » qu'à la médecine dite « complémentaire ». C'est la raison pour laquelle la vaccination est la seule protection efficace. Une vaccination effectuée à temps est donc particulièrement importante ! Les « dates de vaccination recommandées » sont respectivement conformes au dernier niveau de la science médicale. Ce sont des recommandations faites pour le meilleur moment. Si ce meilleur moment est oublié pour une raison quelconque, chaque vaccination peut être effectuée à la prochaine date possible. Votre médecin se tient à votre disposition pour vous informer plus en détails.

Voici ci-dessous une vue d'ensemble des vaccins et des dates de vaccination recommandées.

Contenu des pages 15 à 18 :

Informations sur les vaccinations du service Santé et gestion des soins

VACCINATIONS GRATUITES POUR LES NOURRISSONS ET LES ENFANTS EN BAS ÂGE

Les coupons contenus dans ce carnet permettent à tous les enfants d'obtenir gratuitement les vaccinations suivantes :

Vaccin sextuple (diphthérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, haemophilus influenzae B, hépatite B)
vaccin combiné rougeole, oreillons, rubéole (ROR) rotavirus (vaccination orale) vaccin conjugué contre les pneumocoques (PNC) Ces vaccins requièrent respectivement plusieurs vaccinations partielles ou rappels pour garantir une protection longue durée sûre. Si une vaccination a été oubliée, il est important de la rattraper le plus rapidement possible.

Vaccination sextuple

La 1^{re} vaccination partielle se fait normalement au cours du 3^e mois après la naissance, la 2^e vaccination partielle au cours du 5^e mois et la 3^e vaccination partielle à partir du 11^e (jusqu'au 12^e) mois, au plus tôt 6 mois après la 2^e vaccination partielle.

Vaccination contre la rougeole, les oreillons, la rubéole (ROR)

Lorsque la première vaccination a été effectuée entre le 10^e et le 12^e mois après la naissance, la 2^e vaccination partielle a lieu à un intervalle de 3 mois. Si la 1^{re} vaccination partielle a été effectuée après la 1^{re} année, un intervalle minimal de 4 semaines doit être observé pour la 2^e vaccination partielle. Les 1^{re} et/ou 2^e vaccinations ROR non effectuées peuvent être rattrapées gratuitement à tout âge au cours de l'action de vaccination gratuite.

Vaccination orale contre les rotavirus

Les rotavirus sont la cause la plus fréquente de la gastro-entérite des nourrissons et des enfants en bas âge. Ils sont responsables de près de la moitié de toutes les diarrhées de ce groupe d'âge (surtout en hiver). Plus l'enfant est jeune lors de la primo-infection, plus il faut s'attendre à une évolution grave. La vaccination orale contre les rotavirus doit donc être commencée le plus tôt possible – à partir de la 6^e semaine révolue après la naissance. Selon la décision du Ministère de la santé, les vaccins Rotarix® ou Rotateq® sont disponibles pour l'action de vaccination gratuite. Ces deux vaccins peuvent être administrés à partir de la 6^e semaine révolue. Selon le vaccin, les enfants reçoivent 2 vaccinations partielles (Rotarix®) ou 3 vaccinations partielles (Rotateq®). La série de vaccinations doit être terminée à l'âge de 24 semaines (Rotarix®) ou de 32 semaines (Rotateq®). Un changement de vaccins n'est pas prévu. Rotarix® est gratuit pour 2020.

Vaccination multiple conjuguée contre les pneumocoques (PNC)

Au cours des deux premières années qui suivent la naissance, les maladies dues à des pneumocoques (invasives) très graves accompagnées d'une septicémie ou d'une inflammation purulente des méninges comptent parmi les infections mortelles les plus fréquentes et les causes de lésions durables. C'est la raison pour laquelle la vaccination PNC est recommandée selon le planning de vaccination autrichien pour tous les nourrissons à partir du 3^e mois qui suit la naissance.

Un début si possible précoce de la série de vaccinations au cours du 3^e mois qui suit la naissance est vivement conseillé. Car les cas de méningite à pneumocoques se produisent pour la plupart au cours du 2^e semestre après la naissance. Selon la décision du Ministère de la santé, les vaccins Synflorix® ou Prevenar® sont disponibles pour la vaccination. En 2020, Prevenar 13® est utilisé pour les vaccinations gratuites. La 1^{re} vaccination partielle se fait au cours du 3^e mois qui suit la naissance, la 2^e au cours du 5^e mois et la 3^e au cours du 12^e (jusqu'au 14^e) mois, donc 7 à 9 mois après la 2^e vaccination partielle. La vaccination PNC peut également avoir lieu en même temps que la vaccination sextuple. Si la 1^{re} vaccination partielle se fait uniquement au cours de la 2^e année qui suit la naissance, seules 2 vaccinations partielles à un intervalle d'au moins 8 semaines sont conseillées. Les enfants présentant un risque accru peuvent rattraper gratuitement la vaccination PNC jusqu'à l'âge de 5 ans.

(L'encadré ci-dessous contient le schéma des vaccinations, selon la date à laquelle la première vaccination a eu lieu.)

AUTRES VACCINATIONS IMPORTANTES POUR LES NOURRISSONS ET LES ENFANTS EN BAS ÂGE

Hormis les vaccinations que vous obtenez gratuitement avec ce carnet de contrôle, le planning de vaccination autrichien recommande d'autres vaccinations non gratuites pour tous les nourrissons et les enfants en bas âge. Veuillez consulter votre médecin pour savoir quelles vaccinations sont judicieuses et nécessaires :

Méningocoques

Compte tenu de la situation épidémiologique, la vaccination contre les méningocoques B est conseillée pour tous les enfants et les adolescents si possible à partir du 2^e mois révolu qui suit la naissance. La vaccination avec le vaccin monovalent conjugué contre les méningocoques du groupe C est recommandée à partir de 2 ans et elle est possible à partir du 2^e mois révolu. Le nombre de vaccinations partielles nécessaire dépend du début respectif de la vaccination et du vaccin utilisé. Entre l'âge de 11 et 13 ans, une dose supplémentaire devrait être administrée avec le vaccin quadruple conjugué ACWY (voir aussi « Vaccinations pour les enfants scolarisés »).

Varicelle

La varicelle n'est pas une infection bénigne car elle peut entraîner de très graves maladies concomitantes (complications). C'est pourquoi la vaccination fait déjà partie des vaccinations recommandées. Elle se fait en 2 fois avec un intervalle d'au moins 4 semaines. La vaccination est conseillée à partir de l'âge de 2 ans mais elle peut déjà être pratiquée à partir du 9^e mois révolu qui suit la naissance.

Vaccination préventive contre les tiques (FSME)

La Styrie est une région où l'on dénombre beaucoup de tiques qui peuvent transmettre la FSME (méningo-encéphalite à tiques). La vaccination contre les tiques est donc conseillée à partir de l'âge d'un an révolu. La protection de base est obtenue avec deux vaccinations partielles à un intervalle de 1 à 3 mois et une 3^e vaccination après 5 à 12 ou 9 à 12 mois (selon le vaccin) utilisé.

Hépatite A

La vaccination est recommandée pour tous les enfants à partir de l'âge de 2 ans – en particulier avant que l'enfant ne fasse partie d'un établissement communautaire (maternelle, crèche, par ex.). La 2^e vaccination partielle se fait à un intervalle de 6 mois. Une vaccination de rappel n'est pas nécessaire selon le niveau actuel des connaissances.

Influenza (vraie grippe)

La vaccination est conseillée pour les enfants à partir du 7^e mois qui suit la naissance. Les enfants exposés à un risque accru de maladies pulmonaires, cardiaques et cardiovasculaires, de maladies rénales, de troubles du métabolisme et d'immunodéficiences congénitales ou acquises devraient surtout être vaccinés contre l'Influenza.

ENFANTS SCOLARISÉS, ADOLESCENTS, ADULTES

Programme de vaccination gratuit

Dans le cadre de l'action de vaccination scolaire gratuite, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et la coqueluche ou une immunisation de base contre l'hépatite B devraient avoir lieu voire être rafraîchies à partir de l'âge de 7 ans. Le rappel contre l'hépatite B est recommandé à partir de l'âge de 8 ans. Un oubli éventuel de vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole doit être rattrapé le plus rapidement possible : 2 vaccinations partielles sont conseillées pour obtenir une protection sûre. Une protection sûre contre la rubéole est particulièrement importante pour les filles avant une grossesse possible. La vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) est gratuite pour les filles et les garçons avant l'âge de 9 ans révolus et 12 ans révolus (12^e anniversaire). Elle protège efficacement entre autres contre le cancer du col de l'utérus et les verrues génitales. La vaccination se fait en deux fois à un intervalle de 6 mois. Un vaccin conjugué quadruple (ACWY) est gratuitement à disposition pour la vaccination préventive contre les méningocoques chez les enfants âgés de 11 à 13 ans. Cette vaccination est également recommandée pour les enfants/adolescents plus âgés, en cas de certaines maladies antérieures et à titre de vaccination pour les voyageurs ; elle n'est cependant pas gratuite. Les vaccinations gratuites pour les enfants scolarisés sont effectuées à l'école, par les médecins établis, dans les centres de vaccination des administrations de district, au centre national de vaccination et à l'office du magistrat de Graz.

Recommandée mais ne faisant pas partie du programme gratuit :

La vaccination contre la FSME est particulièrement avantageuse dans le cadre de l'action des vaccinations scolaires et, surtout, importante en Styrie. La protection par vaccination contre la varicelle, les méningocoques B ou l'hépatite A devrait être rafraîchie ou complétée à l'âge scolaire. La vaccination contre l'Influenza devrait avoir lieu une fois par an. À partir de l'âge de 12 ans jusqu'à 15 ans révolus, la vaccination contre l'HPV (2 vaccinations partielles) peut être obtenue à prix intéressant dans les centres de vaccination publics. Le rappel de la vaccination des adultes contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la polio devrait avoir lieu tous les 10 ans – et tous les 5 ans à partir de 60 ans. Le rappel de la vaccination contre la FSME doit être effectué tous les 5 ans, à partir de 60 ans, tous les 3 ans. Les personnes âgées de 50 ans et plus devraient être vaccinées contre l'herpès zoster (zona) et, celles âgées de plus de 60 ans contre les pneumocoques (pneumonie) car le risque de graves infections augmente sensiblement à cet âge. La vaccination contre l'Influenza (« vraie grippe ») est recommandée pour tous les adultes. Elle doit être renouvelée une fois par an car les vaccins sont respectivement adaptés tous les ans aux nouvelles souches d'Influenza.

Risques de complications à la vaccination

Une vaccination est un acte « copié » sur la nature. Les réactions au sens d'une « maladie due à la vaccination » ne peuvent pas complètement être exclues. C'est la raison pour laquelle le risque et les conséquences éventuelles des maladies « naturelles » doivent être comparés au « risque de vaccination » possible.

Au sujet des réactions possibles à une vaccination et des effets secondaires, veuillez vous informer auprès de votre médecin ou consultez les informations sur les vaccins à l'adresse sozialministerium.at sous « Impfen » (Vaccination). Les graves complications après des vaccinations sont extrêmement rares en raison de la procédure sévère d'homologation et de contrôle permanent. Ne pas se faire vacciner est beaucoup plus dangereux. Seule une vaccination protège réellement !

Dans quels cas votre enfant ne doit-il pas être vacciné ?

- en cas de maladies fiévreuses aiguës
- en cas d'allergie connue aux composants du vaccin

Veillez prévenir votre médecin ...

- si votre enfant a généralement tendance à faire des allergies (nécrodermite, eczéma par ex.) ou s'il a été atteint d'autres maladies antérieures (chroniques)
- comment les vaccinations effectuées jusqu'à ce jour ont été supportées et si une maladie infectieuse s'est déclenchée dans votre entourage au moment de la vaccination.

Si votre enfant est enrhumé et/ou s'il a un peu de fièvre, votre médecin décidera s'il peut être vacciné après l'examen médical.

Pour des questions spéciales ...

Veillez vous adresser à l'Univ.-Kinderklinik Graz (Infektionsabteilung, Tél. 0316/385-14588) ou au service de pédiatrie de l'hôpital LKH Hochsteiermark/Leoben (Tél. 03842/401-2438).

Vous pouvez obtenir des conseils sur le thème Voyages et vaccinations auprès du Centre médical de conseils et de vaccination en rapport avec les voyages (reisemedizinische Impf- und Beratungsstelle) du service Santé et gestion des soins (Tél. 0316/877-3577) et de l'Institut d'hygiène (Hygiene-Institut) (Tél. 0316/385-73627). D'autres informations sur les vaccinations peuvent être obtenues à l'adresse www.vorsorgemedizin.st, auprès du Service de la santé (Tél. 0316/877-3546 ou -3526) et auprès de votre médecin.

Mentions légales :

Land Steiermark, Fachabteilung – Gesundheit und Pflegemanagement, Friedrichgasse 9, 8010 Graz ;
(DVR 0087122);

Concept global : Conclusio PR-Beratungs Gesellschaft mbH, 8010 Graz, © 2020

Dr Jasmin Novak, Konrad Lindner

Réalisation technique : at.software, Katzianergasse 10, 8010 Graz

Crédit photographique : Harry Schiffer, Shutterstock, gettyimages, Comstock, Fritz, Glaser

Impression : Steiermärkische Landesdruckerei, 8020 Graz

Impression aux frais du Land de la Styrie

Traduction : Kern Austria GmbH